

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF2478

présenté par

Mme Maximi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Inclusion sociale et protection des personnes	1 000 000	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	1 000 000
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le présent amendement, nous proposons de sortir de Parcoursup les formations délivrées par les Instituts régionaux du travail social.

Le passage par Parcoursup pour les formations en travail social a été présenté comme une potentielle réponse à la perte d'attractivité des métiers du social, dès lors qu'une ligne existait désormais sur Parcoursup signalant l'existence de ces formations. A court terme, certains IRTS ont fait état d'une visibilité accrue, avec une augmentation du nombre de candidats, mais également d'un rajeunissement des profils, ainsi que d'une volatilité des candidatures, avec des profils éloignés du travail social.

Quatre ans plus tard, nous constatons que Parcoursup n'a apporté aucune réponse à la pénurie de professionnel. Le nombre de candidats a baissé de 30 à 40 % par rapport à 2020. Les candidatures sont moins stables puisqu'une partie des admis à la formation soit ne la commencent même pas, soit abandonnent dans les premiers mois. Les directeurs d'IRTS identifient comme cause de ces abandons un trop grand décalage entre le contenu de la formation et ce que les admis attendaient.

La promotion sociale et la revalorisation des métiers du travail social ne passera pas par Parcoursup, bien au contraire. La communication et promotion de ces formations doit se faire en amont de Parcoursup, afin que les candidat•es soient bien au fait de la réalité de ces métiers, mais aussi en aval, au sein des étudiant•es engagés dans les formations universitaires, pour attirer des profils déjà plus expérimentés sur les enjeux du travail social.

Nous proposons donc par cet amendement de confier à la Direction générale de la cohésion sociale la mission d'organiser la sortie de Parcoursup de ces formations et la promotion durable de ces formations. Nous proposons de créditer d'un million d'euros en AE et CP l'Action 17 « Protection et accompagnement des enfants, des jeunes et des familles vulnérables » du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ». En contrepartie, nous prélevons un million d'euros sur l'action 23 « Politique des ressources humaines » du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ».

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins fortement le Gouvernement à lever le gage.